(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 1 576 901 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
31.10.2007 Bulletin 2007/44

(51) Int Cl.:
A45D 34/04 *(2006.01)* ***A45D 40/26*** *(2006.01)*

(21) Numéro de dépôt: **05290439.8**

(22) Date de dépôt: **25.02.2005**

(54) **Article d'application adhésif**

Klebbarer Applikator

Adhesif applicator

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR

(30) Priorité: **15.03.2004 FR 0450516**

(43) Date de publication de la demande:
21.09.2005 Bulletin 2005/38

(73) Titulaire: **L'ORÉAL**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Thiebaut, Laure**
92110 Clichy (FR)

(74) Mandataire: **Leray, Noelle**
L'OREAL - D.I.P.I.
25-29 Quai Aulagnier
92600 Asnières (FR)

(56) Documents cités:
EP-A- 1 374 718
US-A- 4 402 696
US-A- 5 713 842
US-A- 5 840 052

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 1 576 901 B1

Printed by Jouve, 75001 PARIS (FR)

Description

[0001] La présente invention concerne les applicateurs de produit, notamment de produit cosmétique, destinés à être collés sur un doigt pour pouvoir appliquer du produit sur une surface à traiter.

[0002] Par produit cosmétique, on entend un produit tel que défini dans la directive 93/35/ CEE du Conseil du 14 juin 1993, modifiant pour la sixième fois la directive 76/ 768/ CEE.

[0003] Il existe des applicateurs de forme sensiblement plate qui comportent une couche d'adhésif leur permettant d'être fixé sur un doigt en vue de l'application d'un produit, c'est le cas notamment de l'applicateur décrit dans la demande de brevet EP 1 374 718.

[0004] Généralement, les surfaces adhésives sont recouvertes d'une feuille support destinée à protéger l'adhésif, l'applicateur étant enlevé de la feuille support avant d'être utilisé.

[0005] Pour faciliter la préhension de tels applicateurs sur leur support, il est connu de les placer dans des distributeurs. La demande de brevet EP 1 374 718 décrit par exemple plusieurs applicateurs collés sur une bande support qui est enroulée dans un distributeur. Un tel distributeur est plutôt adapté à la distribution d'une quantité relativement importante d'applicateurs collés sur une bande relativement longue pour pouvoir être enroulée dans le distributeur.

[0006] On connaît également par la demande de brevet EP 0 460 649 des étiquettes adhésives qui se superposent partiellement les unes sur les autres. Les étiquettes sont ainsi enroulées dans un distributeur, sans bande support supplémentaire, ou avec seulement un fil collé sur la face adhésive des étiquettes pour les relier les unes aux autres et faciliter leur séparation. Là encore, un tel arrangement est plutôt adapté à la distribution d'une quantité relativement importante d'étiquettes pour pouvoir être enroulé dans le distributeur. En outre, les étiquettes sont destinées à être prélevées automatiquement sur une ligne de production par un bras qui vient pousser sur la face opposée à la face adhésive de l'étiquette en vue de la décoller de l'étiquette qui lui est contiguë et la coller sur un flacon. Ce type d'arrangement n'est pas adapté à des applicateurs de produits destinés à être collés sur un doigt. En outre, il est nécessaire de venir appuyer sur la face opposée à la face adhésive pour désolidariser deux étiquettes de sorte qu'un tel arrangement n'est pas adapté à des applicateurs dont la face opposée à la face adhésive est destinée à être appliquée sur la peau. On risque en effet de souiller cette face et d'enlever du produit lorsque l'applicateur contient du produit à appliquer.

[0007] Par ailleurs, certains articles adhésifs sont destinés à être conditionnés individuellement avec un support amovible pour protéger leur face adhésive. C'est le cas notamment des pansements qui comportent un support découpé en deux parties qui se chevauchent de façon à former une zone de préhension. Pour décoller le pansement de son support, il est nécessaire de saisir l'ensemble d'une main en mettant un doigt sur chacune de ses faces puis de plier l'ensemble de façon à saisir la zone de préhension du support afin de le désolidariser. Pour ce type de produit, cela n'est pas gênant dans la mesure où le pansement ne contient pas de produit. Toutefois, dans le cas des applicateurs de produits, il est préférable de ne pas toucher la face d'application sous peine de la salir et de se souiller les doigts. En outre, lorsque le produit est disposé en surface, notamment sous forme d'une couche de poudre, la couche de produit risque de s'effriter si on plie l'ensemble.

[0008] Les documents US 5,713,842 et US 5,840,052 décrivent aussi des pansements qui sont destinés à être collés sur une zone du corps humain pour la protéger.

[0009] Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de réaliser un applicateur adhésif qui ne présente pas les inconvénients de l'art antérieur.

[0010] C'est en particulier un objet de l'invention que de réaliser un applicateur adhésif qui soit commode à utiliser.

[0011] C'est encore un autre objet de l'invention que de réaliser un tel article qui puisse facilement être saisi sans endommager sa surface d'application.

[0012] C'est également un autre objet de l'invention que de réaliser un tel article qui puisse facilement être saisi sans risquer de se souiller les doigts.

[0013] Selon l'invention, ces objets peuvent être atteints en réalisant un article pour l'application d'un produit cosmétique, notamment de maquillage ou de soin comprenant :

- au moins un applicateur comportant une première face constituant une surface d'application et une seconde face, opposée à la première, au moins en partie recouverte d'une couche adhésive,
- une feuille support recouvrant, avant une première utilisation, la couche adhésive, dans lequel la première face comporte le produit cosmétique à appliquer et dans lequel la feuille support comporte une zone d'affaiblissement ou une découpe s'étendant au moins en partie en dessous de l'applicateur et permettant de séparer la feuille en au moins deux parties, la feuille support débordant l'applicateur sur au moins une partie de sa périphérie de chaque côté de la zone d'affaiblissement ou de la découpe.

[0014] Les deux portions de la feuille support qui débordent l'applicateur forment ainsi des zones de préhension qui peuvent être saisies pour tenir l'article sans toucher la surface d'application. Une partie de la feuille support peut alors être décollée de l'applicateur en se désolidarisant de l'autre partie de la feuille grâce à la zone d'affaiblissement ou de la découpe. La face adhésive est alors en partie dégagée pour permettre à l'utilisateur d'y apposer les doigts d'une de ses mains, l'autre main tenant toujours la portion de la feuille support débordant l'applicateur. On peut ainsi facilement coller l'applicateur

sur un ou plusieurs doigts en vue d'appliquer du produit, sans risquer d'endommager la surface d'application.

[0015] La feuille support peut déborder l'applicateur sur toute sa périphérie. On offre ainsi la possibilité à l'utilisateur de saisir la feuille support dans plusieurs endroits.

[0016] La feuille support peut être un support siliconé, notamment un papier siliconé.

[0017] La zone d'affaiblissement peut être une zone de la feuille de moindre épaisseur s'étendant le long d'une ligne qui peut être continue ou discontinue.

[0018] La découpe peut également s'étendre le long d'une ligne qui peut être continue ou discontinue.

[0019] La zone d'affaiblissement et la découpe peuvent s'étendre le long d'une ligne droite et/ou le long d'une ligne courbe.

[0020] L'applicateur peut être imprégné d'un produit à appliquer et/ou la surface d'application de l'applicateur peut être recouverte d'une couche d'un produit à appliquer.

[0021] L'applicateur peut être réalisé en matériau poreux ou fibreux, notamment en mousse d'un matériau thermoplastique, en éponge, en feutre, en matériau non-tissé, ou en matériau tissé, notamment en fibres naturelles, telles que du coton.

[0022] L'applicateur peut être réalisé en matériau élastiquement déformable de manière à obtenir une application relativement souple.

[0023] L'applicateur peut présenter une structure multicouche.

[0024] La surface d'application peut être recouverte d'un flocage, d'un non-tissé ou d'un tissé.

[0025] La couche adhésive peut comporter un adhésif hypoallergénique.

[0026] La couche adhésive peut s'étendre entièrement sur la face de l'applicateur opposée à la surface d'application. Alternativement, la couche adhésive peut recouvrir partiellement la face de l'applicateur opposée à la surface d'application.

[0027] L'applicateur peut présenter, en coupe dans le sens de l'épaisseur, une forme aplatie, la couche adhésive s'étendant sensiblement parallèlement à la surface d'application.

[0028] L'applicateur peut présenter, en coupe dans le sens de l'épaisseur, une forme convexe, au moins du côté de la surface d'application.

[0029] L'article peut présenter, en vue frontale, une forme circulaire, ou alternativement, une forme non circulaire, notamment une forme généralement triangulaire, polygonale, ovale, de goutte d'eau ou d'amande.

[0030] L'article peut comporter plusieurs applicateurs.

[0031] Avant une première utilisation, l'article peut être logé dans un sachet. Alternativement, la surface d'application peut, avant une première utilisation, être recouverte d'un film fixé de manière réversible sur la portion de la feuille support débordant l'applicateur.

[0032] Selon un autre de ses aspects, l'invention a pour objet un procédé d'application d'un produit cosmétique au moyen d'un article tel qu'il vient d'être décrit, le procédé consistant à :

- saisir l'article de part et d'autre de la zone d'affaiblissement ou de la découpe par les parties de la feuille support qui débordent l'applicateur ;
- séparer les deux parties de la feuille support en décollant l'une des deux parties de l'applicateur de manière à dégager en partie la couche adhésive ;
- placer un ou plusieurs doigts sur la couche adhésive dégagée ;
- retirer l'autre des deux parties de la feuille support de l'applicateur ;
- appliquer la surface d'application sur la zone à traiter.

[0033] L'article selon l'invention est particulièrement utile pour l'application d'un produit cosmétique, notamment un filtre solaire, un produit hydratant, un anti-rides, un vernis à ongles, un fond de teint, un fard à joues, un fard à paupières, un rouge à lèvres, un produit démaquillant, un produit de soin capillaire, un produit de coloration capillaire, un produit déodorant ou antitranspirant ou un parfum.

[0034] L'invention consiste, mis à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 illustre une vue en perspective d'un premier mode de réalisation d'un article selon l'invention ;
- la figure 2 représente en coupe l'article de la figure 1 ;
- la figure 3 illustre une vue de dessous de l'article de la figure 1 ;
- les figures 4 et 5 illustrent différentes étapes de l'utilisation de l'article de la figure 1 ;
- les figures 6A à 11 illustrent des variantes de l'article selon l'invention.

[0035] L'article 1 pour l'application d'un produit cosmétique représenté sur les figures 1 à 5 comporte un applicateur 10 muni d'une surface d'application 11 servant à l'application d'un produit sur la peau, les muqueuses ou les phanères. L'applicateur 10 comporte également une face 14 recouverte d'une couche adhésive 12, la couche adhésive étant recouverte, avant une première utilisation, d'une feuille support 20.

[0036] L'applicateur 10 est constitué par un film Micropore® commercialisé par 3M Santé. Le matériau est de préférence élastiquement déformable de manière à obtenir une application relativement souple.

[0037] En variante, l'applicateur peut comporter par exemple une couche d'un matériau poreux ou fibreux, tel qu'une mousse à cellules ouvertes ou fermées ou toutes autres structures alvéolaires, notamment une éponge naturelle ou non, ou un feutre ou des structures

fibreuses notamment du coton ou du textile. L'applicateur peut alternativement comporter une superposition de plusieurs films et/ou de plusieurs couches de matériau poreux ou fibreux.

[0038] L'applicateur 10 présente une faible épaisseur sensiblement constante de manière à lui conférer une forme aplatie. Il a par exemple une épaisseur environ égale à 0,2 mm.

[0039] Selon l'exemple illustré, l'applicateur 10 présente, en vue frontale, une forme circulaire. Il a par exemple un diamètre de 45 mm. Un tel applicateur est particulièrement adapté pour l'application d'un produit sur le visage entier tel qu'un fond de teint puisqu'il peut être tenu par plusieurs doigts, par exemple trois doigts. Pour réaliser des applicateurs de fard à paupière, on utilisera de préférence un applicateur plus petit, de diamètre environ égal à 15 mm qui ne se colle que sur un doigt.

[0040] Alternativement, l'applicateur 10 peut présenter, lorsque observé en vue frontale, une forme autre que circulaire, afin de permettre par exemple d'appliquer plus facilement ou plus précisément un produit sur une partie donnée du visage, par exemple les paupières ou les lèvres. A titre d'exemple, on a représenté sur les figures 6A à 6E, en vue frontale, différents exemples, parmi d'autres, de formes possibles. L'applicateur 10 peut présenter, en vue frontale, une forme sensiblement carrée (figure 6A), ovale (figure 6B), triangulaire (figure 6C), en forme d'amande (figure 6D) ou encore en forme de goutte d'eau (figure 6E).

[0041] L'applicateur 10 définit d'un côté une surface d'application 11 destinée à être appliquée sur une zone à traiter. Selon l'exemple illustré, l'applicateur 10 présente une surface d'application plane. Alternativement, la surface d'application 11 peut être bombée, par exemple convexe vers l'extérieur.

[0042] Dans l'exemple représenté à la figure 7, la surface d'application 11 comporte en outre un flocage 15. On ne sort pas du cadre de l'invention en utilisant une surface d'application recouverte d'un non-tissé ou d'un tissé.

[0043] Selon l'exemple des figures 1 à 5, la surface d'application 11 est recouverte d'une couche de produit 13, le produit pouvant être une poudre déposée par sérigraphie. Le produit est par exemple un rouge à lèvre, une ombre à paupières, un fond de teint, un fard à joues, etc...

[0044] Alternativement, on peut prévoir que le produit n'est pas déposé en surface, mais que l'applicateur 10 est imbibé de produit. C'est le cas, par exemple, de l'applicateur illustré à la figure 7. Selon cet exemple, l'applicateur est réalisé en matériau poreux, par exemple en mousse qui est imprégnée du produit à appliquer.

[0045] A l'opposé de la surface d'application 11, l'applicateur 10 comporte une face 14 recouverte d'une couche adhésive 12.

[0046] L'adhésif peut être un adhésif permanent, résistant à l'eau, hypoallergénique, qui adhère plus fortement à l'applicateur qu'à la peau. La couche d'adhésif 12 peut être présente sous la forme d'un film, lequel peut couvrir entièrement la face 14 de l'applicateur. La couche d'adhésif peut encore être présente sous la forme d'un réseau de points, d'une série de bandes, ou ne s'étendre que dans la région centrale de la face 14. La couche d'adhésif peut encore être recouverte, par exemple, par un filet permettant d'en diminuer le pouvoir adhésif.

[0047] Avant une première utilisation, la couche adhésive 12 est recouverte, par une feuille support 20. La feuille 20 comporte par exemple un papier siliconé ou un film de polyéthylène.

[0048] La feuille support 20 comporte une découpe 32, en partie située sous l'applicateur 10, et qui divise la feuille en deux parties 21 et 22.

[0049] Dans l'exemple illustré sur les figures 1 à 5, la découpe 32 est une ligne découpée de façon discontinue, c'est-à-dire en pointillés, les deux parties 21 et 22 étant solidaires par des portions non découpées.

[0050] Alternativement, la découpe peut être une ligne 33 découpée de façon continue qui sépare complètement la feuille 20 en deux parties 21 et 22, comme dans les exemples illustrés sur les figures 6A à 6E et 8 à 11.

[0051] Selon un autre mode de réalisation, la feuille support peut comporter une zone d'affaiblissement 31, c'est-à-dire une ligne moins épaisse que le reste de la feuille 20 comme on l'a illustré à la figure 7.

[0052] La découpe ou la zone d'affaiblissement peut s'étendre le long d'une ligne droite comme dans les exemples des figures 1, 6A, 6D, 6E, 8 et 10 ou alternativement le long d'une ligne courbe, comme dans les exemples des figures 6B et 6C. Alternativement encore, la découpe ou la zone d'affaiblissement peut s'étendre le long d'une ligne partiellement droite et partiellement courbe comme on l'a illustré à la figure 9.

[0053] Dans l'exemple illustré sur les figures 1 à 5, les deux parties 21 et 22 sont inégales, de manière à pouvoir dégager une partie relativement grande de la surface adhésive qui soit suffisante pour que l'applicateur tienne sur les doigts. Selon l'exemple représenté, la première partie 21 est en regard d'environ un quart de l'applicateur 10 et la seconde partie 22 est en regard de trois quarts de l'applicateur. La découpe ou la ligne d'affaiblissement peut alternativement diviser la feuille en deux parties égales, de manière à ce que chaque partie 21 et 22 soit en regard de la moitié de l'applicateur, comme dans les exemples illustrés sur les figures 8 et 11.

[0054] Selon l'exemple illustré sur les figures 1 à 5, la feuille support 20 a une forme carrée et déborde l'applicateur 10 sur toute sa périphérie. Alternativement, on peut prévoir que la feuille support 20 déborde l'applicateur sur seulement une partie de sa périphérie comme on l'a représenté à la figure 10. Dans tous les cas, la feuille 20 déborde l'applicateur 10 en au moins deux portions 21a et 22a situées de part et d'autre de la découpe ou de la zone d'affaiblissement, de manière à ce qu'un utilisateur puisse saisir la feuille en au moins deux zones, de part et d'autre de la découpe ou de la zone d'affaiblissement.

[0055] Pour protéger la couche de produit 13 et la surface d'application, l'applicateur 10 peut être conditionné par exemple dans un sachet.

[0056] Alternativement, l'applicateur 10 peut être recouvert, comme on l'a représenté à la figure 8, d'un film 40, notamment d'un film de polypropylène ou de PVC, fixé de manière réversible sur la portion de la feuille support 20 débordant l'applicateur 10. Le film est par exemple fixé sur la feuille par deux lignes de colle 41. Selon ce mode de réalisation, la feuille 20 déborde non seulement l'applicateur 10, mais aussi le film 40 de manière à ce que l'utilisateur puisse saisir la feuille 20 en au moins deux portions 21a et 22a. On peut également prévoir que le film 40 ne déborde pas la feuille support mais comporte deux encoches 42 permettant de dégager deux portions 21 a et 22a de la feuille support comme on le voit à la figure 11.

[0057] Selon une variante illustrée à la figure 9, l'article comporte plusieurs applicateurs 10 collés sur une même feuille support 20. La feuille comporte par exemple trois applicateurs 10 et autant de découpes 33. Les découpes 33 séparent alors la feuille en quatre parties 21, 22, 23 et 24 qui peuvent successivement se séparer au fur et à mesure que l'on utilise les applicateurs.

[0058] Selon un exemple de procédé pour réaliser l'article 1 illustré sur les figures 1 à 5, on découpe en pointillés une ligne 32 dans une feuille 20. On applique ensuite un adhésif double face sur la feuille 20 et un film Micropore®, recouvert de produit, sur l'adhésif.

[0059] On découpe ensuite à l'emporte-pièce, selon la forme souhaitée de l'applicateur, la couche de film et la couche d'adhésif en ayant au préalable positionné l'ensemble à découper pour que l'applicateur soit à cheval sur une ligne découpée en pointillés. On échenille ensuite afin de supprimer les parties inutiles de la couche de film et d'adhésif de manière à obtenir l'article illustré à la figure 1.

[0060] Selon une variante du procédé pour réaliser l'article 1, on applique un adhésif double-face sur une feuille 20 et un film Micropore® 10 sur l'adhésif. On découpe en pointillés une ligne 32 dans la feuille 20 puis on enduit de produit la surface d'application du film 10. On découpe ensuite le film et l'adhésif double-face à la forme de l'applicateur souhaitée.

[0061] Pour utiliser l'article selon l'invention, l'utilisateur saisit chaque portion 21a et 22a de la feuille par chaque main. Il peut ensuite décoller la plus grande partie 22 de la feuille 20 de manière à dégager une grande partie de la surface adhésive de l'applicateur, comme on l'a illustré à la figure 4. Il peut ensuite poser ses doigts sur la couche adhésive dégagée, comme on le voit à la figure 5. Enfin, il peut décoller la deuxième partie 21 de la feuille pour ne tenir que l'applicateur 10 par la pulpe de ses doigts. L'applicateur 10 est alors en place sur les doigts de l'utilisateur qui peut ensuite appliquer le produit sur la zone à traiter sans jamais avoir touché au préalable la surface d'application.

[0062] Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écarter de l'invention telle que revendiquée ci-après.

Revendications

1. - Article (1) pour l'application d'un produit cosmétique, notamment de maquillage ou de soin comprenant :

- au moins un applicateur (10) comportant une première face constituant une surface d'application (11) et une seconde face (14), opposée à la première, au moins en partie recouverte d'une couche adhésive (12),
- une feuille support (20) recouvrant, avant une première utilisation, la couche adhésive,

caractérisé en ce que la première face comporte le produit cosmétique à appliquer et **en ce que** la feuille support comporte une zone d'affaiblissement (31) ou une découpe (32 ; 33) s'étendant au moins en partie en dessous de l'applicateur et permettant de séparer la feuille en au moins deux parties (21, 22), la feuille support débordant l'applicateur sur au moins une partie (21a, 22a) de sa périphérie de chaque côté de la zone d'affaiblissement ou de la découpe.

2. - Article selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la feuille support (20) déborde l'applicateur (10) sur toute sa périphérie.

3. - Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la feuille (20) est réalisée en papier siliconé.

4. - Article selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** la découpe (32 ; 33) s'étend le long d'une ligne.

5. - Article selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** la ligne est découpée de façon discontinue (32).

6. - Article selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** la ligne est découpée de façon continue (33).

7. - Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la zone d'affaiblissement (31) ou la découpe (32 ; 33) s'étend le long d'une ligne droite.

8. - Article selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 **caractérisé en ce que** la zone d'affaiblissement (31) ou la découpe (32 ; 33) s'étend le long d'une ligne courbe.

9. - Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'applicateur est imprégné du produit à appliquer.

10. - Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la surface d'application (11) est recouverte d'une couche (13) du produit à appliquer.

11. - Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'applicateur (10) est réalisé en matériau poreux ou fibreux, notamment en mousse d'un matériau thermoplastique, en éponge, en feutre, en matériau non-tissé, ou en matériau tissé, notamment en fibres naturelles, telles que du coton.

12. - Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'applicateur (10) est réalisé en matériau élastiquement déformable.

13. - Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'applicateur (10) présente une structure multicouche.

14. - Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la surface d'application (11) est recouverte d'un flocage (15), d'un non-tissé ou d'un tissé.

15. - Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la couche adhésive (12) comporte un adhésif hypoallergénique.

16. - Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la couche adhésive (12) s'étend entièrement sur la face (14) de l'applicateur opposée à la surface d'application.

17. Article selon l'une quelconque des revendications 1 à 15, **caractérisé par le fait que** la couche adhésive (12) recouvre partiellement la face (14) de l'applicateur opposée à la surface d'application.

18. - Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'applicateur (10) présente, en coupe dans le sens de l'épaisseur, une forme aplatie, la couche adhésive (12) s'étendant sensiblement parallèlement à la surface d'application.

19. - Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'applicateur (10) présente, en coupe dans le sens de l'épaisseur, une forme convexe, au moins du côté de la surface d'application.

20. - Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu**'il présente, en vue frontale, une forme circulaire.

21. - Article selon l'une quelconque des revendications 1 à 19, **caractérisé en ce qu**'il présente, en vue frontale, une forme non circulaire, notamment une forme généralement triangulaire, polygonale, ovale, de goutte d'eau ou d'amande.

22. - Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu**'il comporte plusieurs applicateurs.

23. - Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la surface d'application (11) est, avant une première utilisation, recouverte d'un film (40) fixé de manière réversible sur la portion de la feuille support (20) débordant l'applicateur (10).

24. - Procédé d'application d'un produit cosmétique au moyen d'un article (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, le procédé consistant à:

- saisir l'article de part et d'autre de la zone d'affaiblissement (31) ou de la découpe (32 ; 33) par les parties (21a, 22a) de la feuille (20) ;
- séparer les deux parties de la feuille (20) en décollant l'une (22) des deux parties (21 ; 22) de l'applicateur (10) de manière à dégager en partie la couche adhésive (12) ;
- placer un ou plusieurs doigts sur la couche adhésive (12) dégagée ;
- retirer l'autre (21) des deux parties de la feuille (20) de l'applicateur ;
- appliquer la surface d'application sur la zone à traiter.

25. Utilisation d'un article selon l'une quelconque des revendications 1 à 23, le produit cosmétique étant notamment un filtre solaire, un produit hydratant, un anti-rides, un vernis à ongles, un fond de teint, un fard à joues, un fard à paupières, un rouge à lèvres, un produit démaquillant, un produit de soin capillaire, un produit de coloration capillaire, un produit déodorant ou antitranspirant ou un parfum.

Claims

1. Article (1) for applying a cosmetic product, in particular a make-up or care product comprising:

- at least one applicator (10) comprising a first face constituting an application surface (11) and a second face (14), opposite from the first, at

least in part covered with an adhesive layer (12);
- a backing sheet (20) covering, before a first use, the adhesive layer,

characterized in that the first face comprises the cosmetic product to be applied and **in that** the backing sheet comprises an area of weakness (31) or a cut (32; 33) extending at least in part below the applicator and making it possible to separate the sheet into at least two parts (21, 22), the backing sheet overhanging the applicator over at least one part (21a, 22a) of its periphery on each side of the area of weakness or of the cut.

2. Article according to Claim 1, **characterized in that** the backing sheet (20) overhangs the applicator (10) over the whole of its periphery.

3. Article according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the sheet (20) is made of silicone-coated paper.

4. Article according to any one of Claims 1 to 3, **characterized in that** the cut (32; 33) extends along a line.

5. Article according to Claim 4, **characterized in that** the line is cut in a discontinuous manner (32).

6. Article according to Claim 4, **characterized in that** the line is cut in a continuous manner (33).

7. Article according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the area of weakness (31) or the cut (32; 33) extends along a straight line.

8. Article according to any one of Claims 1 to 6, **characterized in that** the area of weakness (31) or the cut (32; 33) extends along a curved line.

9. Article according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the applicator is impregnated with the product to be applied.

10. Article according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the application surface (11) is covered with a layer (13) of the product to be applied.

11. Article according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the applicator (10) is made of porous or fibrous material, in particular foam of a thermoplastic material, sponge, felt, non-woven material or woven material, in particular natural fibres, such as cotton.

12. Article according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the applicator (10) is made of elastically deformable material.

13. Article according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the applicator (10) exhibits a multilayer structure.

14. Article according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the application surface (11) is covered with a flocking (15), a non-woven or a woven.

15. Article according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the adhesive layer (12) comprises a hypoallergenic adhesive.

16. Article according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the adhesive layer (12) extends entirely over the opposite face (14) of the applicator from the application surface.

17. Article according to any one of Claims 1 to 15, **characterized in that** the adhesive layer (12) partially covers the opposite face (14) of the applicator from the application surface.

18. Article according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the applicator (10) exhibits, in cross section through the thickness, a flattened shape, the adhesive layer (12) extending substantially parallel to the application surface.

19. Article according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the applicator (10) exhibits, in cross section through the thickness, a convex shape, at least on the side of the application surface.

20. Article according to any one of the preceding claims, **characterized in that** it exhibits, viewed from the front, a circular shape.

21. Article according to any one of Claims 1 to 19, **characterized in that** it exhibits, viewed from the front, a non-circular shape, in particular a generally triangular, polygonal, oval, water drop or almond shape.

22. Article according to any one of the preceding claims, **characterized in that** it comprises several applicators.

23. Article according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the application surface (11) is, before a first use, covered with a film (40) fixed in a reversible manner to the portion of the backing sheet (20) overhanging the applicator (10).

24. Method of applying a cosmetic product by means of an article (1) according to any one of the preceding claims, the method consisting in:

- grasping the article on either side of the area of weakness (31) or of the cut (32; 33) by the parts (21a, 22a) of the sheet (20);
- separating the two parts of the sheet (20) by unsticking one (22) of the two parts (21; 22) of the applicator (10) so as to bare in part the adhesive layer (12);
- placing one or more fingers on the bared adhesive layer (12);
- removing the other (21) of the two parts of the sheet (20) of the applicator;
- applying the application surface to the area to be treated.

25. Use of an article according to any one of Claims 1 to 23, the cosmetic product being in particular a sunscreen, a moisturizer product, an anti-wrinkle product, a nail varnish, a foundation, a blusher, an eyeshadow, a lipstick, a make-up removal product, a hair care product, a hair dye product, a deodorant or antiperspirant product or a perfume.

Patentansprüche

1. Artikel (1) zum Auftragen eines Kosmetikprodukts, insbesondere zum Schminken oder zur Pflege, der Folgendes aufweist:

- mindestens einen Applikator (10) mit einer ersten Seite, die eine Auftragfläche (11) bildet, und einer zweiten Seite (14), die der ersten gegenüberliegt und zumindest teilweise von einer Klebeschicht (12) bedeckt ist, und
- eine Trägerfolie (20), die vor einer ersten Verwendung die Klebeschicht bedeckt,

dadurch gekennzeichnet, dass die erste Seite das aufzutragende Kosmetikprodukt enthält und dass die Trägerfolie einen schwächeren Bereich (31) oder einen Ausschnitt (32; 33) aufweist, die sich zumindest teilweise unter dem Applikator erstrecken und es ermöglichen, die Folie in mindestens zwei Abschnitte (21, 22) zu trennen, wobei die Trägerfolie über den Applikator zumindest an einem Teil (21a, 22a) von dessen Peripherie auf beiden Seiten des schwächeren Bereichs oder des Ausschnitts übersteht.

2. Artikel nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Trägerfolie (20) über die gesamte Peripherie des Applikators (10) übersteht.

3. Artikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Folie (20) aus silikoniertem Papier hergestellt ist.

4. Artikel nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Ausschnitt (32; 33) entlang einer Linie verläuft.

5. Artikel nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Linie (32) mit Unterbrechungen ausgeschnitten ist.

6. Artikel nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Linie (33) durchgehend ausgeschnitten ist.

7. Artikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der schwächere Bereich (31) oder der Ausschnitt (32; 33) entlang einer geraden Linie verlaufen.

8. Artikel nach einem der Ansprüche 1 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** der schwächere Bereich (31) oder der Ausschnitt (32; 33) entlang einer gekrümmten Linie verlaufen.

9. Artikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Applikator mit dem aufzutragenden Produkt getränkt ist.

10. Artikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Auftragfläche (11) mit einer Schicht (13) von aufzutragendem Produkt bedeckt ist.

11. Artikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Applikator (10) aus porösem oder faserigem Material hergestellt ist, insbesondere aus Schaumstoff aus Thermoplast, aus Schwamm, aus Filz, aus Vlies oder Gewebe, insbesondere aus Naturfasern wie Baumwolle.

12. Artikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Applikator (10) aus elastisch verformbarem Material hergestellt ist.

13. Artikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Applikator (10) eine mehrschichtige Struktur aufweist.

14. Artikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Auftragfläche (11) mit einer Beflockung (15), einem Vlies oder einem Gewebe bedeckt ist.

15. Artikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Klebeschicht (12) einen hypoallergenen Klebstoff enthält.

16. Artikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sich die Klebeschicht (12) über die gesamte Seite (14) des Applikators erstreckt, die der Auftragfläche gegenüberliegt.

17. Artikel nach einem der Ansprüche 1 bis 15, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Klebeschicht (12) die Seite (14) des Applikators, die der Auftragfläche gegenüberliegt, teilweise bedeckt.

18. Artikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Applikator (10) im Schnitt in Richtung der Dicke eine abgeflachte Form aufweist, wobei sich die Klebeschicht (12) im Wesentlichen parallel zur Auftragfläche erstreckt.

19. Artikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Applikator (10) im Schnitt in Richtung der Dicke zumindest auf der Seite der Auftragfläche eine konvexe Form aufweist.

20. Artikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** er von vorne gesehen kreisförmig ist.

21. Artikel nach einem der Ansprüche 1 bis 19, **dadurch gekennzeichnet, dass** er von vorne gesehen nicht kreisförmig ist und insbesondere im Wesentlichen dreieckig, polygonal, oval, tropfen- oder mandelförmig ist.

22. Artikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** er mehrere Applikatoren umfasst.

23. Artikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Auftragfläche (11) vor einer ersten Verwendung von einem Film (40) bedeckt ist, der reversibel an dem Teil der Trägerfolie (20) befestigt ist, welcher über den Applikator (10) übersteht.

24. Verfahren zum Auftragen eines Kosmetikproduktes mithilfe eines Artikels (1) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei das Verfahren darin besteht,

- den Artikel auf beiden Seiten des schwächeren Bereichs (31) oder des Ausschnitts (32; 33) an den Teilen (21a, 22a) der Folie (20) zu greifen,
- die beiden Teile der Folie (20) voneinander zu trennen, indem ein Teil (22) der beiden Teile (21; 22) vom Applikator (10) gelöst wird, sodass die Klebeschicht (12) teilweise freigelegt wird,
- einen oder mehrere Finger auf die freigelegte Klebeschicht (12) zu setzen,
- den anderen Teil (21) der beiden Teile der Folie (20) vom Applikator zu ziehen und
- die Auftragfläche auf den zu behandelnden Bereich zu legen.

25. Verwendung eines Artikels nach einem der Ansprüche 1 bis 23, wobei das Kosmetikprodukt insbesondere ein Sonnenschutz, ein Feuchtigkeitsprodukt, ein Antifalten-Produkt, ein Nagellack, ein Make-up, ein Rouge, ein Lidschatten, ein Lippenstift, ein Abschminkprodukt, ein Haarpflegeprodukt, ein Haarfärbeprodukt, ein Deodorant oder Antitranspirant oder ein Parfum ist.

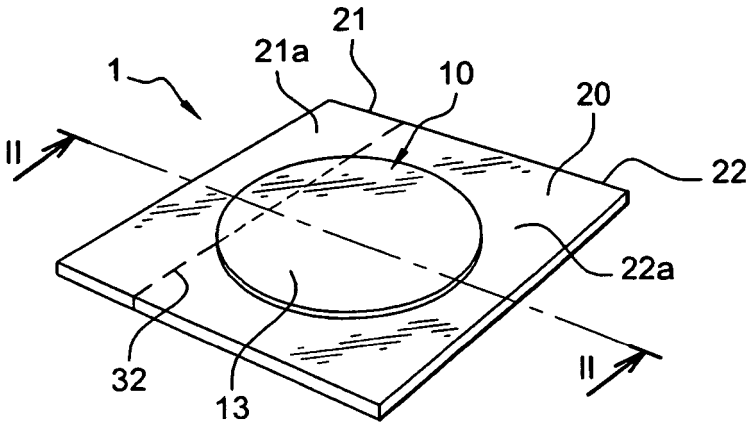


Fig. 1

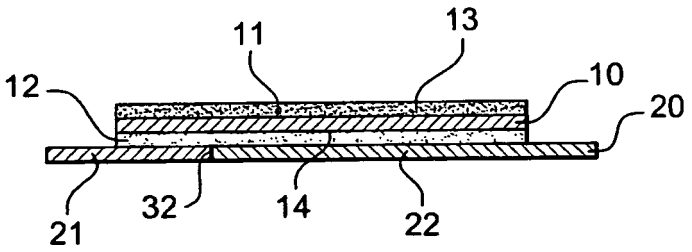


Fig. 2

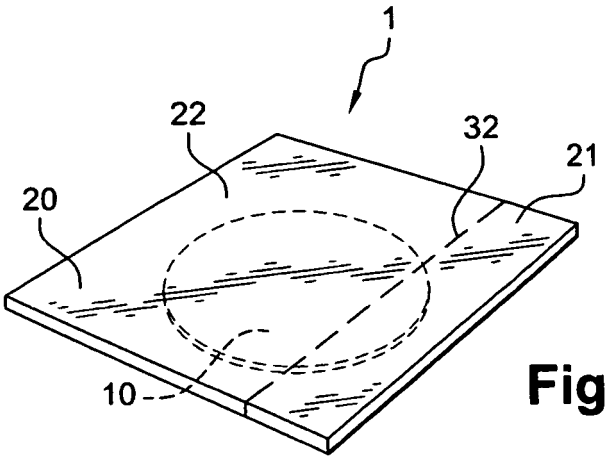


Fig. 3

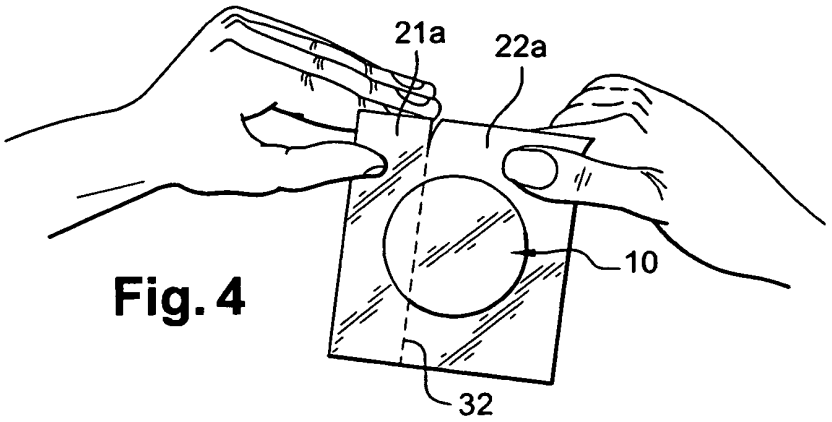


Fig. 4

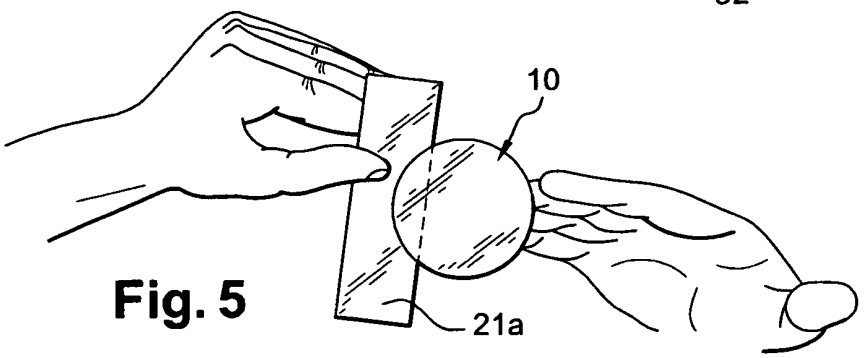


Fig. 5

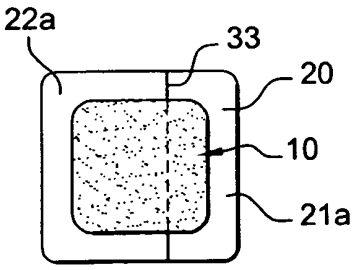


Fig. 6A

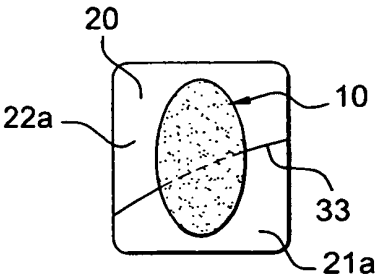


Fig. 6B

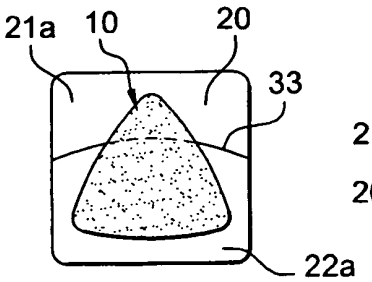


Fig. 6C

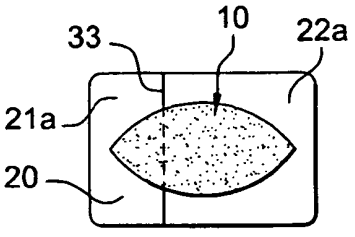


Fig. 6D

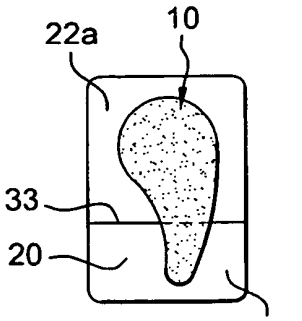


Fig. 6E

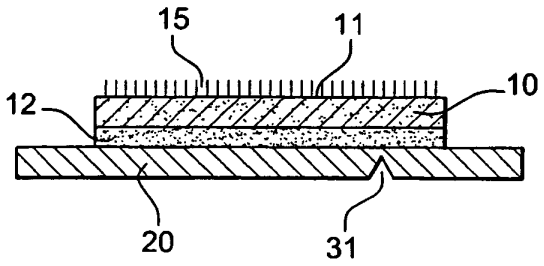


Fig. 7

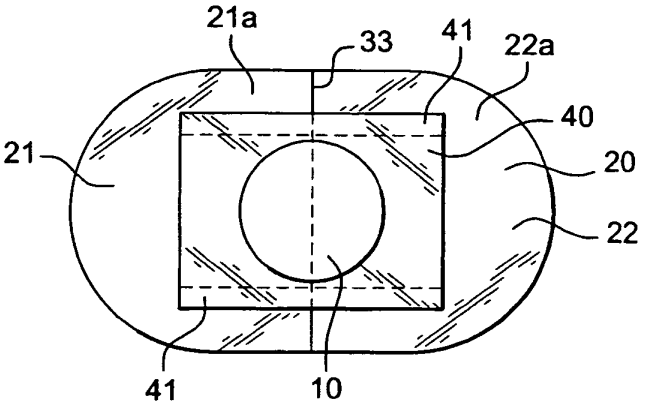


Fig. 8

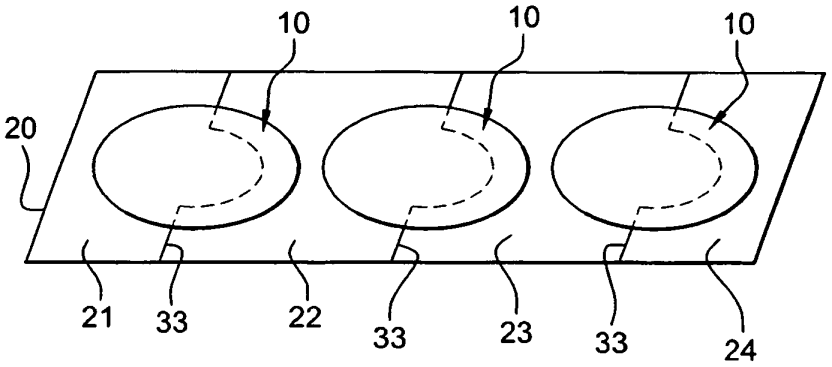


Fig. 9

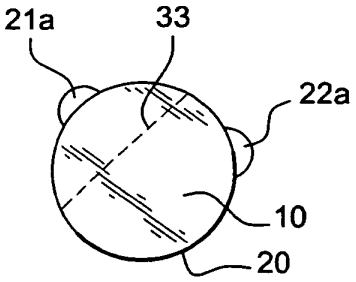


Fig. 10

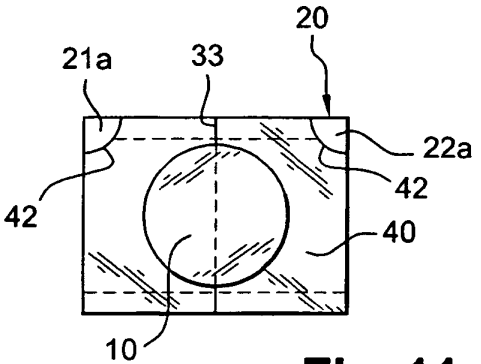


Fig. 11

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 1374718 A **[0003] [0005]**
- EP 0460649 A **[0006]**
- US 5713842 A **[0008]**
- US 5840052 A **[0008]**